

# QUEL NOM POUR LE FUTUR POLYESPACE ?

## RÈGLEMENT

Du 23 septembre au 14 octobre 2024 inclus, les habitants de Saint-Sulpice-la-Pointe âgés d'au moins 10 ans pourront proposer jusqu'à 3 noms pour renommer Polyespace, qui deviendra un lieu-unique pluridisciplinaire à destination principale de la jeunesse et des associations locales, après réalisation de travaux d'ampleur jusqu'en 2026. Un film, ainsi qu'une présentation du projet, sont accessibles sur le site internet de la ville [www.saintsulpicelapointe.fr/grands-projets](http://www.saintsulpicelapointe.fr/grands-projets)

Les propositions de nouveau nom pourront être collectées soit sur l'application StSulpice81, à l'onglet "Sondages", soit via un formulaire papier disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville, à la Médiathèque ou au service Animation de la Ville et vie associative.

Un comité extramunicipal opérera une sélection de 5 ou 6 propositions soumises par les citoyens. Ceux-ci pourront ensuite voter pour leur proposition favorite sur l'application StSulpice81 seulement du 28 octobre au 11 novembre 2024 inclus.

Le maire annoncera le nom gagnant de ce vote et donc retenu comme nouveau nom de Polyespace lors du Conseil municipal du 12 novembre 2024.

Pour être éligibles, les dénominations proposées lors de la première phase devront respecter les dispositions légales et jurisprudentielles suivantes :

- être conformes à l'intérêt public local\_
- ne pas être de nature à provoquer des troubles à l'ordre public\_
- ne pas heurter la sensibilité des personnes\_
- ne pas porter atteinte à l'image de la ville ou du quartier\_
- respecter le principe de neutralité du service public, qui s'oppose à ce que soit apposés des signes symbolisant la revendication d'opinions politiques, religieuses ou philosophiques\_

De plus, seront particulièrement appréciées par le comité extramunicipal les propositions :

- originales\_
- faciles à prononcer et à écrire\_
- intemporelles\_
- argumentées\_
- en adéquation avec l'usage et la destination future des lieux et des équipements\_
- faisant référence à la commune.

